

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLE
Lundi 27 et mardi 28 juin 2022**

VŒU pour l'hôpital HENRY GABRIELLE...

Notre groupe, comme d'autres groupes et élus de la Métropole, a soutenu dès le début la mobilisation pour le maintien et la réhabilitation de l'hôpital Henry Gabrielle sur son terrain à Saint-Genis-Laval. Le vice-président Pascal Blanchard a eu de nombreux échanges avec les différents acteurs -représentants des personnels et usagers, malades et familles, médecins- qui ont confirmé la justesse de cette position. Les HCL n'ont jamais communiqué les études sur l'alternative au transfert à Vinatier, à savoir le projet de maintien et de réhabilitation d'Henry Gabrielle à Saint-Genis-Laval.

Fidèles à notre soutien au Comité de défense Henry Gabrielle, soucieux de défendre le service public de santé et une conception humaniste de la Médecine, nous proposons donc au vote du Conseil métropolitain ce vœu, tel qu'il a été rédigé par le Comité de défense, vœu qui permet à tous ceux qui ont Henry Gabrielle à cœur de donner plus de force à la poursuite d'une juste mobilisation :

**À l'attention du Directoire et du Conseil de surveillance des HCL,
À l'attention de l'ARS,**

Nous considérons que le maintien et la rénovation de l'hôpital Henry Gabrielle (HCL) sur son site de Saint-Genis-Laval est la meilleure garantie pour une prise en charge optimale du handicap physique.

Son emplacement dans un parc boisé, sa situation en périphérie de la Métropole, son intégration dans le milieu urbain proche et où tout est pensé autour du handicap, font que la rénovation du site actuel est la meilleure solution pour les soins et le bien-être psychique des personnes en situation de handicap, mais aussi de leurs familles.

Le maintien de l'activité hospitalière à Saint-Genis-Laval permettra aux soignants qui, en grande majorité résident au sud et à l'ouest de la Métropole, de continuer d'exercer sur le site ; ce qui évitera une perte de compétence préjudiciable aux patients. C'est aussi la possibilité d'éviter un nouveau plan social aux HCL.

Enfin, ce maintien permettra de garder l'intégralité du site pour les patients hospitalisés au Vinatier, en même temps qu'il préservera un site qui a fait ses preuves pour la prise en charge du handicap physique. La concentration des hôpitaux est indéniablement reconnue comme allant à l'encontre de la qualité des soins.

Pour les patients, pour les soignants, pour les habitants de la Métropole, nous attendons que le choix de la médecine humaine, qui prend en compte les avis des usagers, reste une priorité.

Lyon, le mardi 21 juin 2022

*Pierre-Alain MILLET,
Président*